

DÉCISION DU MAIRE N° 23-057

Objet : Dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire Anatole France, sis 5 rue Pierre et Angèle le Hen.

Prise en application d'une délibération du Conseil municipal n°2020-DEL-19 en date du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoirs à Madame le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme modifié en dernier lieu le 8 octobre 2020 ;

Considérant que la ville est propriétaire des parcelles AD 63 et AD 64, d'une superficie totale de 7110 m2, sise 5 rue Pierre et Angèle Le Hen à usage de groupe scolaire ;

Considérant le projet de remplacement des menuiseries du groupe scolaire Anatole France ;

Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable de travaux relative à ce projet ;

DÉCIDE

Article 1 : Décide de déposer la demande de déclaration préalable relative au remplacement des menuiseries du groupe scolaire Anatole France, sis 5, rue Pierre et Angèle le Hen sur les parcelles cadastrées AD 63 et AD 64.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes auxquelles l'acte fait grief, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision ou de sa publication. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 MELUN CÉDEX.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet du Val-de-Marne et publiée sur le site internet de la Ville.

Fait à Limeil-Brévannes, le 27 janvier 2023,

Document transmis à la Préfecture
 du Val-de-Marne le.....
 Publié le.....
 Notifié le.....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation
 Yasmina KHERMACHE
 Directrice Générale des Services

Le Maire

 Françoise LECOUFLE